

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du : 22 septembre 2023

Délibération n° 01 : Plan de financement de l'opération « Travaux d'isolation et d'aménagement étage mairie ».

Le Maire présente au conseil le plan de financement de l'opération « Travaux d'isolation et d'aménagement étage mairie » :

RENOVATION ISOLATION ETAGE BATIMENT MAIRIE					
Opérations		Montant HT	TVA	Montant TTC	Entreprises retenues
MENUISERIE INTERIEURE (ISOLATION DOUBLAGE)		16 727,63 €	3 345,53 €	20 073,16 €	BETIN SARL
MENUISERIES EXTERIEURES					
ISOLATION PLAFOND					
ELECTRICITE CHAUFFAGE		4 246,00 €	849,20 €	5 095,20 €	TEXIER
ETUDE THERMIQUE		2 200,00 €	440,00 €	2 640,00 €	SIEDS
TOTAL		23 173,63 €	4 634,73 €	27 808,36 €	
FINANCEMENT DE L'OPERATION	%	HT	TVA	Montant	
FSD	20,00%	4 634,73	926,95 €	5 561,67 €	
FOND VERT	30,00%	6 952,09	1 390,42 €	8 342,51 €	
SIEDS	30,00%	6 952,09	1 390,42 €	8 342,51 €	
		0,00	0,00 €	0,00 €	
		0,00	0,00 €	0,00 €	
Part d'autofinancement communal	20,00%	4 634,73	926,95 €	5 561,67 €	
TOTAL		23 173,63 €	4 634,73 €	27 808,36 €	

à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le plan de financement de l'opération « Travaux d'isolation et d'aménagement étage mairie ».

Délibération n° 02 : Rapports annuels 2022 SMAEP4B (production – distribution).

Le Maire présente les Rapports annuels 2022 sur le prix et la Qualité des Services de **Production et distribution** d'eau potable SMAEP4B, aux conseillers qui l'approuvent à l'unanimité des présents.

Délibération n° 03 : Déterminant les Zones d'accélération des ENR sur la commune, par énergie.

Le Maire fait part au conseil du courrier de Mme la Préfète des Deux-Sèvres en date du 30 mai 2023 et de celui de Mme la Ministre de la Transition Energétique en date du 29 juin 2023.

Les deux sont relatifs à la loi d'accélération des énergies renouvelables et à la définition par la commune de « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets.

Considérant que la commune a concerté sa population sous la forme d'un débat public qui s'est déroulé le 15 septembre 2023 et conscient des enjeux liés à la production et à la consommation d'énergie, le conseil municipal, après en avoir débattu à l'unanimité :

- a) Considère qu'il n'est pas en mesure de proposer sur son territoire de zones propices au développement de centrale géothermique à l'usage de la collectivité ou d'une unité de méthanisation.
- b) Considère, à l'appui des précédentes délibérations prises, du guide de développement éolien produit par la Communauté de Communes Mellois en Poitou et des arrêtés préfectoraux concernant les projets éoliens sur la commune de Montalembert, qu'il n'y a pas sur le territoire communal des zones favorables à l'implantation de parcs éoliens.

- c) Considère que la commune ne dispose ni de friches, ni de réserves foncières exploitables pour l'installation de centrales photovoltaïques au sol mais propose les parcelles suivantes uniquement pour l'implantation de parcs Agrivoltaïques (hors sol) :

Section	N° Parcelle	S/m2	Lieu	Statut terrain
ZA	75	4 200	Maison Neuve	Public
D	956	11 900	Antéruan	Privé
ZC	73	5 510	La Verrie	Privé
D	791	4 820	La Verrie	Privé
ZD	169	2 105	La Thomassière	Privé
ZD	168	3 152	La Thomassière	Privé
ZD	167	2 679	La Thomassière	Privé
ZD	170	308	La Thomassière	Privé
ZD	171	2 158	La Thomassière	Privé
ZD	180	3 763	La Thomassière	Privé
ZD	53	6 220	La Thomassière	Privé
ZD	7	2 670	La Tuilerie	Privé
A	938	3 220	Les Chails	Privé
Total:		52 705		

à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide ces 3 propositions.

Délibération n° 04 : Convention compte financier unique (C.F.U.)

Le maire présente aux conseillers les principes du compte financier unique (C.F.U.) qui viendrait en remplacement des comptes de gestion et administratif actuels et propose de signer la convention nécessaire pour adopter ce mode de gestion du budget communal.

à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Délibération n° 05 : Versement d'une subvention complémentaire aux « Resto du Cœur »

Dans le cadre du soutien aux « Resto du cœur », le maire propose le versement d'une subvention complémentaire à cette association.

à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le versement d'une subvention complémentaire aux « Resto du cœur » d'un montant de 50 euros.

Délibération n° 06 : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence mis en place par le CDG 79

Le maire présente aux conseillers le dispositif de signalement des actes de violence imposé aux collectivités par la loi de transformation de la Fonction publique du 06 août 2019. Il précise que le CDG 79 a mis en place ce dispositif auquel la commune peut adhérer.

à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à adhérer au dispositif et à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN

Le Maire,
François GRASSWILL


